

## MESURES SANITAIRES

### Règles appliquées sur l'ensemble de l'événement:

#### ❖ Pass sanitaire

Compte tenu des informations actuelles, il sera nécessaire et un contrôle sera effectué au retrait des dossards. Le pass pourra prendre, selon le choix de l'usager, la forme d'un support papier ou d'un support numérique via l'application TousAntiCovid notamment.

#### Il vous faudra produire l'une de ces 3 preuves :

➤ Le certificat de vaccination attestant d'un schéma vaccinal complet Les personnes peuvent présenter un certificat de vaccination attestant d'un schéma vaccinal complet, qui comprend le délai nécessaire après l'injection finale soit :

- 7 jours après la dernière injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ou dans le cadre d'un schéma de vaccination monodose avec ces mêmes vaccins faisant suite à un antécédent de Covid-19 (à compter de 2 mois après l'infection) ;

- 28 jours après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson).

➤ Le certificat de test négatif de moins de 72 heures (contre 48 heures auparavant) Sont admis les résultats des tests RT-PCR, antigéniques ainsi que les autotests supervisés par un professionnel de santé, sous réserve qu'ils soient certifiés avec un QR Code lisible par l'application TousAntiCovid Verif ou toute autre application de vérification répondant aux critères définis par arrêté du ministre de la Santé et du ministre chargé du Numérique.

➤ Le certificat de test positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois Seuls les résultats des tests RT-PCR et des tests antigéniques certifiés avec QR Code sont admis. Un test positif devient automatiquement un certificat de rétablissement dès lors qu'il date de plus de 11 jours après le prélèvement et sera valable jusqu'à 6 mois après la date de prélèvement.

Nous vous conseillons de télécharger l'application TousAntiCovid.

L'application gouvernementale "TousAntiCovid Verif" calculera automatiquement les délais de la preuve présentée et nous indiquera si celle-ci est valide ou non. C'est ce résultat que nous prendrons en compte conformément à la règle gouvernementale et nous ne pourrons y déroger n'ayant pas accès à vos données.

*Mise en place d'un bracelet identifiant les personnes (coureurs, bénévoles, public, partenaires...) ayant le pass sanitaire valide.*

- ❖ Port du masque obligatoire pour les bénévoles, les membres de l'organisation et les spectateurs.
- ❖ Mise en place d'un circuit à sens unique dans nos chapiteaux (retrait des dossards, et restauration/buvette) et vérification du Pass sanitaire.
  - ❖ Signalétique adaptée rappelant les bons comportements à adopter.
    - ❖ Gel hydroalcoolique à disposition.
    - ❖ Mise à disposition de poubelles à ouverture non manuelle.
- ❖ Ne pas se rendre sur l'événement en cas de symptôme évocateur du Covid-19.

## 1. Accueil Public / Spectateurs / Coureurs

- Pass sanitaire demandé pour l'accès au chapiteau de la restauration.
- Port du masque obligatoire.
- Gel hydroalcoolique à disposition.
- Sens de circulation mis en place.

## 2. Retrait des dossards

- Pass sanitaire obligatoire.
- Port du masque obligatoire.
- Gel hydroalcoolique à disposition.
- Aucun document papier accepté. Les certificats médicaux auront dû être envoyé en amont de l'événement.
- Aération permanente (chapiteau ouvert).
- Respect du marquage au sol.

## 3. Départ des courses

- Port du masque obligatoire pour les coureurs sur les 200 premiers mètres.
- Mise en place d'un circuit à sens unique.

## 4. Transports collectifs

- Port du masque obligatoire.
- Gel hydroalcoolique à disposition.

## 5. Ravitaillements parcours

- Self-service interdit pour les coureurs : Le service (boisson, nourriture) est assuré par les bénévoles.

# Ultra Trail des Montagnes du Jura

187  
Km 7970 D+

110  
Km 4070 D+

77  
Km 2690 D+

42  
Km 1270 D+

23  
Km 900 D+

INFOS ET INSCRIPTIONS : [WWW.UTMJ.FR](http://WWW.UTMJ.FR)

1, 2 & 3 OCTOBRE 2021



- Gobelet/ Flasque/ Bouteille/ Gourde obligatoire pour le coureur. Le contenant sera rempli par les bénévoles.
- Port du masque obligatoire pour les bénévoles et recommandé pour les coureurs si la distanciation physique ne peut être assurée.
- Gel hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie.

## 6. Toilettes

- Signalétique adaptée rappelant les bons comportements à adopter.
- Gel hydroalcoolique à disposition.
- Nettoyage régulier des sanitaires.
- port du masque obligatoire.

## 7. Cérémonies protocolaires

- Gel hydroalcoolique à disposition.
- Seul le trophée est remis au gagnant.
- Masque obligatoire.
- Elus/partenaires pourront saluer les gagnants mais aucune accolade ni serrage de main ne sera possible.

## UNE COMMUNICATION ADAPTEE POUR TOUS



## TOUTE NOTRE EQUIPE COMPTE SUR VOUS !

*Des mesures complémentaires vous seront communiquées suivant l'évolution de l'épidémie.*



2, rue de la Poudrière - 25370 LES LONGEVILLES MONT D'OR - Tél. (33) 03 81 49 90 95 - Fax (33) 03 81 49 95 15

[contact@ultra-trail-montagnes-jura.fr](mailto:contact@ultra-trail-montagnes-jura.fr) - [www.ultra-trail-montagnes-jura.fr](http://www.ultra-trail-montagnes-jura.fr)